



Tours, Le 13/03/2023,

Note d'information

Par la présente, nous informons tous les adhérents, qu'il a été voté au Conseil d'Administration du 10 mars 2023 que :

« pour toute activité, sortie pour laquelle une participation financière est demandé ; le paiement se fera au moment de l'inscription et la validera. »

Cela implique un engagement lors d'une inscription, de la part de chaque adhérent afin d'éviter les absences sans prévenir ou les désistements de dernière minute, ce qui empêche d'autres adhérents de participer. Le paiement est définitif et vaut engagement.

La co-présidente
Mme Patricia OLIVIER

Le co-président
M. Kémal BENYAHIA